

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2008

ENGINS MOTORISÉS - (n° 812)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
Mme Guigou, M. Goldberg, M. Pupponi  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 3 de cet article par la phrase suivante :

« Ces professionnels sont tenus d'une obligation de conseil, d'achat et d'utilisation en fonction de l'âge de l'utilisateur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.